

voici les principaux éléments : les huit laboratoires de détection des crimes situés à des endroits stratégiques du Canada ; un service d'identité, dont les installations vont d'un système informatisé de repérage des empreintes digitales, à Ottawa, jusqu'à des sections régionales d'identité dans tout le Canada ; le Centre d'information de la police canadienne, qui s'occupe sur-le-champ de toutes les demandes de nature policière à l'échelle du Canada ; et le Collège canadien de police, à Ottawa, qui offre des cours de formation avancée aux membres des corps de police canadiens et à un nombre restreint d'organismes étrangers.

La G.R.C. est dirigée par un commissaire ; au 20 février 1980, elle comptait 19 937 membres.

Le ministère du Solliciteur général, créé par le Parlement en 1966, s'occupe de la Gendarmerie royale du Canada, du Service canadien des pénitenciers et de la Commission nationale des libérations conditionnelles, organismes qui relevaient autrefois du ministère de la Justice. L'enquêteur correctionnel, nommé en 1973, relève également du solliciteur général.

L'un des buts premiers de la réorganisation était la coordination des programmes nationaux concernant la police, les pénitenciers et la libération conditionnelle. Le Ministère joue un rôle essentiel au niveau du maintien de la loi et de l'ordre et de la sécurité interne du pays, et il a la charge des personnes condamnées à deux ans et plus d'emprisonnement dans les pénitenciers fédéraux ainsi que des détenus à liberté conditionnelle.

L'élaboration et la coordination de la politique du Ministère incombent à un Secrétariat, qui relève du solliciteur général adjoint. Le Secrétariat a des directions chargées des politiques, de la police et de la sécurité, et des programmes.

Le Service correctionnel du Canada
Le Service correctionnel du Canada est régi par la Loi sur les pénitenciers et relève du solliciteur général du Canada. Son siège se trouve à Ottawa. Il est chargé de tous les pénitenciers